

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 471

Artikel: Le T'ACT et la politique théâtrale : aux professionnels de jouer!
Autor: Despierre, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le T'ACT et la politique théâtrale : aux professionnels de jouer !

DP 466, "Les faux mécènes du théâtre lausannois : une mauvaise pièce en cinq actes" : DP engageait un débat sur la politique théâtrale lausannoise (et romande). DP 468, Lova Golovtchiner : "Jouons cartes sur table". Le directeur bien connu du théâtre Boulimie à Lausanne remettait l'église au milieu du village et posait quelques points de repères précis. Aujourd'hui, le dialogue se poursuit avec une intervention du T'ACT, un dialogue qui, s'il peut paraître touffu et très "lausannois" a certains égards, ne nous paraît pas moins indispensable : il y va de la transparence de tout un pan de notre vie culturelle ; en cela, il intéresse toute la Suisse romande (intertitres de la rédaction). (Réd.).

Le débat entamé par les deux précédents articles montre bien où se situent les vrais problèmes. Ils sont structurels d'abord et financiers ensuite, mais pas artistiques ce qui d'une certaine façon est réjouissant. La création se porte bien, c'est l'intendance qui ne suit plus. Les pouvoirs publics semblent d'ailleurs en être conscients puisque lors des dernières élections communales tous les partis interrogés, soit les radicaux, libéraux, socialistes et populistes, se sont prononcés pour le soutien à la création autochtone plutôt que le soutien à la diffusion de spectacles réalisés ailleurs.

Le syndic de Lausanne, lors du changement de direction du Centre dramatique de Lausanne, CDL (1975), a clairement défini la nouvelle structure que la Municipalité voulait pour le théâtre lausannois (communication du 30 avril 1975 au Conseil communal) :

... Dans sa nouvelle formule, le CDL doit regrouper des forces de création actuellement éparses ; il doit assurer une utilisation plus intense et plus rationnelle des salles dont la commune est propriétaire, il doit concentrer certains moyens techniques de production, il doit con-

duire une politique publicitaire d'ensemble, en d'autres termes : porter remède à l'actuelle dispersion des producteurs et troupes — pour autant qu'elles existent à titre permanent — permettre une efficacité et une qualité que le saupoudrage des subventions rendait problématiques.

Mais le nouveau CDL ne se bornera pas à assumer la matérielle de la production théâtrale lausannoise. Il doit en définir aussi les courants essentiels, en établir le programme en fonction d'un répertoire varié, coordonner l'activité des "producteurs" — ceux-ci assumant la responsabilité artistique de leurs spectacles, dans l'esprit de liberté que cela suppose (...)

"Le comité du CDL a désigné M. Frank Jotterand comme directeur, nous le soulignons : il s'agit du directeur du CDL et non pas seulement du directeur du théâtre de Vidy."

Collaboration CDL-T'Act

Le T'ACT, heureux de voir les institutions s'ouvrir et sortir de leur sclérose a collaboré immédiatement avec le CDL et a coproduit le spectacle "Pour un dollar d'Opéra" (budget total Fr. 170 000.—) qui a ouvert la première saison de la nouvelle direction. Le T'ACT dans cette affaire a investi environ Fr. 85 000.— (soit Fr. 5000.— par membre) et le CDL, à la fin de la saison a pu annoncer un bénéfice de Fr. 120 000.—. Le T'ACT n'était et n'est toujours pas subventionné, le CDL lui l'était, et l'est toujours. Dès la fin des représentations du "Dollar d'Opéra", nous avons entamé des pourparlers avec le CDL afin de mettre sur pied une production pour la saison suivante. Mais nous n'avons pas pu aboutir à un équilibre satisfaisant et la pièce "Les Acteurs de Bonne Foi" a été une production CDL uniquement. Les contrats ont été conclus individuellement par chaque comédien. Le T'ACT dès lors n'a plus paru à Lausanne à l'exception d'une représentation (offerte aux collègues lausannois) de l'"Héritier de Village" de Marivaux.

Pour situer la difficulté de trouver un terrain d'entente avec le CDL, il me semble important de citer une des exigences de celui-ci : "Si

nous collaborons, je (F. Jotterand) désire aussi que les gens du T'ACT soient d'accord d'étendre cette collaboration en considérant en priorité les offres du CDL, en considérant Vidy comme une maison qui est un peu la leur et en acceptant par exemple de participer à un spectacle dirigé par un autre metteur en scène même si nous produisons ce spectacle à des dates qui risquent de poser des problèmes au T'ACT pour un ou deux acteurs."

Cette seule exigence mettait en péril le projet même du T'ACT, puisqu'il n'est pas possible de jouer un spectacle s'il manque une seule personne de la distribution. Ou alors il faut remplacer le comédien, donc reprendre les répétitions.

La participation du T'ACT au Festival d'Avignon 1976 a été un succès artistique largement reconnu. C'était la première fois qu'un groupe suisse participait officiellement à cette importante manifestation théâtrale et pourtant là non plus, le T'ACT n'a pas pu équilibrer ses finances (découvert de Fr. 30 000.— env.) et c'est à nouveau les salaires qui ont trinqué.

Devant les résultats financiers catastrophiques accumulés par deux années de travail et devant l'impasse où nous nous trouvions avec les institutions, nous avons, en désespoir de cause, décidé de déposer une demande d'aide à la création auprès des pouvoirs publics (1977). La suite est connue, l'article de M. Schilt la raconte d'une façon imagée et précise. Une procédure de recours est à nouveau instruite par le Conseil d'Etat vaudois et nous oblige à une certaine réserve d'usage.

Activités permanentes et finances aléatoires

Nous aimerions répondre à Lova Golovtchiner sur deux points précis :

1) Quand il avance : le prochain "Volpone" du CDL sera pour l'essentiel une production du T'ACT.

Il se trompe, car si le T'ACT a une activité permanente, il n'a que des finances aléatoires. C'est pourquoi ses membres, pour survivre individuellement, doivent pratiquer leur métier

donc s'engager où ils trouvent du travail dans leur branche. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire que c'est le Théâtre Boulimie qui passe à la radio, lorsque Lova y fait sa "tartinée".

2) Les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle, mais à l'animation de l'ensemble de la saison.

Il me semble que Lova Golovtchiner prend un peu à la légère ce que le Fonds du Théâtre dit de façon précise et sans ambiguïté :

Fr. 30 000.— pour la reprise de "Dieu" de Woody Allen

Fr. 40 000.— pour un spectacle d'humour de L. Golovtchiner

Pour l'animation de la saison, il ne peut compter, normalement, que sur la subvention d'une cinquantaine de milliers de francs que lui alloue la Ville de Lausanne pour son fonctionnement. Nous ne pouvons que l'approuver quand il trouve que ce n'est pas beaucoup pour le travail qu'il fait et qu'il pourrait faire beaucoup plus s'il était soutenu comme le Nouveau Théâtre de Poche de Genève.

Un rassemblement de professionnels

Le T'ACT, en juin 1977, a établi un document (largement diffusé à Lausanne et à Genève) où il dit clairement ce qu'il entend être et le nombre de productions annuelles qu'il peut entreprendre. En résumé :

— Si le T'ACT veut exploiter normalement ses spectacles, soit une cinquantaine de représentations pour les grandes salles et environ le double pour les petites salles, ce qui devrait être une norme facile à tenir puisque cela fait 20 représentations par ville importante (Lausanne-Genève) et 10 en tournée romande et/ou à l'étranger. Il ne lui est pas possible de monter plus de deux grands spectacles et un pour les écoles ou pour une petite salle. Pour réaliser ses buts, le T'ACT a besoin de connaître à l'avance les moyens financiers qui lui seront accordés et les lieux et dates des représentations qu'il présentera dans les théâtres "officiels". La programmation des spectacles se ferait en accord avec les directeurs de salle.

— Le T'ACT est un rassemblement de professionnels du spectacle des cantons de Genève et Vaud, désireux de perfectionner leur art en poursuivant une démarche cohérente et suivie tant sur le plan théorique que pratique. Il s'est donné comme buts de poursuivre la créa-

tion de spectacles (mettant en jeu les conceptions nouvelles et problématiques de la théâtralité) et le questionnement de sa production, de ses moyens de production artistiques et organisationnels.

— Le T'ACT ne crée pas une institution de plus, mais anticipe sur les organisations à venir en proposant à titre de maquette-projet un autre système qui, à terme, sera appelé à remplacer, dans des conditions nouvelles et positives, les relations de plus en plus suspectes qui lient actuellement les divers secteurs de la gestion théâtrale. Son inscription romande doit lui permettre de trouver son "assiette financière" auprès des deux cantons et des deux villes concernées directement par son activité de création.

Des outils de travail, pas des églises

Pour terminer, il me semble que deux choses importantes seraient à changer dans la mentalité des gens (de théâtre et des autres) c'est d'une part que les directeurs (et souvent leurs employés) cessent de se considérer comme les propriétaires des lieux de représentations mis à la disposition des créateurs par les pouvoirs publics, ce qui aboutit à une situation de mo-

BAGATELLES

Miggi a soixante-sept ans; elle est célibataire; depuis cinq ans, elle ne travaille plus; sa dernière place : dans le restaurant "Blumenau" à Zurich. Une journaliste du "Tages Anzeiger" (dernier numéro du magazine hebdomadaire) a longuement parlé avec elle, de son métier de serveuse, de ses contacts avec les clients, de ses difficultés, par exemple, avec les clients pris de boissons ou avec les "étrangers". Une conversation exemplaire.

* * *

Un membre de la Ligue marxiste révolutionnaire (ancien candidat au Conseil des Etats, face au socialiste René Meylan) devant le Tribunal de police de Neuchâtel. Le prévenu doit répondre d'infractions au règlement d'urbanisme, à la loi cantonale sur les constructions, au règlement de police de la ville. En clair : des affiches, pendant la campagne électorale, ont été collées à des endroits non officiels; des signatures pour un référendum (contre la police fédérale de sécurité) ont été récoltées hors des emplacements prévus à cet effet et

nopele (des salles, des subventions, etc.). Les salles de théâtre sont des outils de travail et non pas des "églises" vouées à un seul culte (celui du directeur) avec tous les problèmes que cela comporte (rivalités personnelles, sous-occupation des salles, etc.). D'autre part que les gens de théâtre, quelles que soient leurs options artistiques, font le même métier et que c'est à eux à proposer aux pouvoirs publics des solutions nouvelles pour sortir du bourbier actuel et qu'ils ne doivent plus s'en remettre à des gens de "bonne volonté" (?) pour résoudre leurs problèmes. Pour cela, il faut que les professionnels du théâtre (sans exclusive, mais eux seulement) se rencontrent, fassent le point et dressent un cahier de doléances qu'ils adresseraient, d'un commun accord, aux autorités compétentes.

Pour le T'ACT
G. Despierre

dûment notifiés par la police (la commune de Neuchâtel désigne traditionnellement trois lieux pour ce genre d'exercice!). Nul doute que ces chicanes, bien dans la ligne de l'exécutif neuchâtelois actuel, soient des atteintes tâtilonnées à la liberté d'expression. A titre de comparaison, dans le même canton, mais à La Chaux-de-Fonds, l'affichage "sauvage" est considéré comme une "contribution" à l'animation culturelle de la ville.

* * *

Energies alternatives : ça bouge dans le canton de Vaud! Le député UDC Paul Girardet vient de demander que le Conseil d'Etat vaudois étudie avec les compagnies d'électricité, en vue d'une meilleure utilisation des ressources énergétiques indigènes, les modalités de rachat des surplus de courant provenant d'installations privées ou publiques. A Payerne, une séance consacrée à l'énergie solaire organisée par le groupe régional de la Société suisse pour l'énergie solaire a provoqué un mouvement de curiosité populaire rare. Et à Poliez-le-Grand (ce jeudi 12 octobre, 20 h. 15), un débat public était consacré au "gaz de fumier".